

ABONNEMENT.

Saumur: 30 fr.
6 mois: 16
12 mois: 8
Poste: 55 fr.
6 mois: 18
12 mois: 10

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne: 20 c.
Réclames: 30
Faits divers: 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions...

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

On s'abonne: A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse,

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR 14 Novembre 1883.

LA DETTE FLOTTANTE.

A l'occasion du dissentiment survenu entre le ministre et la commission du budget, il a été beaucoup parlé de la Dette flottante...

On a critiqué ou défendu la combinaison; il faudrait savoir avant tout si elle est matériellement possible.

La Dette flottante se compose: D'abord, des emprunts temporaires faits par l'Etat, sous le nom de Bons du Trésor...

Ensuite et surtout des dépôts faits au Trésor par la Caisse des consignations, les Caisses d'épargne, les communes, les départements, les établissements publics, etc.

Emprunts ou dépôts sont naturellement remboursables soit à vue, soit à échéances fixes. Le Trésor en est débiteur.

Mais, comme il en sert l'intérêt, il peut user momentanément, jusqu'à ce que l'impôt ou des émissions de rente lui procurent des rentrées normales, mais en conservant toujours une réserve en vue des demandes de remboursement auxquelles il est exposé.

Les capitaux de la Dette flottante sont donc pour l'Etat, en même temps qu'un passif, une ressource temporaire, un fonds de roulement, un moyen de trésorerie.

Depuis longtemps, le Trésor use de ce fonds de roulement comme s'il était sa chose propre et qu'il fût inépuisable.

M. Léon Say, en déposant le budget de 1883, annonçait, le 2 mars 1882, que les charges de la Dette flottante atteignaient alors 3 milliards.

Ce qui voulait dire que le Trésor, ayant fait des billets ou reçu des dépôts pour pareille somme, avait employé l'argent à balancer provisoirement des dépenses pour lesquelles les Chambres n'avaient créé aucune ressource.

Il était, en un mot, dans la situation d'un banquier qui, ayant disposé pour ses dépenses personnelles des fonds déposés en compte courant dans sa maison, n'a pas de rentrées pour faire face aux demandes de remboursement de sa clientèle.

On sait qu'au lendemain même de l'emprunt d'un milliard, on a pris 4,293 millions sur les comptes courants de la Caisse des consignations et des Caisses d'épargne, pour payer les travaux du budget extraordinaire de 1884, 1882 et 1883.

L'Etat, pour régulariser ce déficit, aurait pu emprunter, par souscription, 4,293 millions en rente amortissable. Les capitaux provenant de cette émission seraient alors entrés dans ses caisses, et auraient reconstitué son fonds de roulement, ses moyens de trésorerie.

Mais, au lieu de faire appel aux capitalistes, on a attribué d'office 4,200 millions, en rentes de création nouvelle, aux Caisses d'épargne et à la Caisse des consignations, en payement de leur compte courant créditeur qui s'est trouvé ainsi réduit à proportion. Le Trésor a échappé par là au danger des réclamations des déposants; il s'est libéré; mais comme, en échange des titres qu'elles ont reçus, les Caisses d'épargne et la Caisse des consignations n'ont eu rien à payer, puisqu'elles étaient créancières de l'Etat, les ressources de trésorerie n'ont pas regagné leur niveau primitif.

Sans doute, la Caisse des consignations, tant pour son compte que pour celui des Caisses d'épargne, s'efforcera de réaliser le plus qu'elle pourra les titres de rentes qu'on lui a remis, et le produit de ces réalisations, s'il n'est pas employé par elle à rembourser les déposants, sera versé en compte courant au Trésor, dont il viendra grossir le fonds de roulement. Mais, dans l'état actuel des affaires, il est certain que ces ventes devront

s'opérer avec la plus sage lenteur, et seulement au fur et à mesure des besoins. Les ressources de la Dette flottante n'ont donc que fort peu de chose à attendre de ce côté.

A combien s'élèvent-elles encore aujourd'hui? Question capitale à laquelle il est impossible de répondre catégoriquement par des chiffres officiels, tant sont peu explicites les documents budgétaires. On est donc réduit aux conjectures.

M. Tirard, au mois de mars dernier, affirmait que l'attribution aux Caisses d'épargne des nouvelles rentes amortissables, ou, pour mieux dire, les dépenses dont cette attribution avait été la conséquence, allaient ramener à un milliard le capital de la Dette flottante, et, par conséquent, réduire à ce chiffre les ressources que le Trésor pouvait y puiser.

A cette somme, il négligeait d'ajouter les cautionnements en numéraire, qui s'élèvent à 342 millions et qui constituent une disponibilité constante, puisque le cautionnement du fonctionnaire sortant est immédiatement rétabli par son successeur.

On doit également faire entrer en ligne de compte la faculté accordée par la loi de finances d'émettre des bons du Trésor jusqu'à concurrence de 400 millions.

Le fonds de roulement atteindrait ainsi 4,742 millions.

Mais 809 millions sont absorbés par les déficits des exercices antérieurs à 1875, déficits qui auraient été comblés presque en entier par les excédents de recettes de 1876 à 1884, si l'on n'avait pas gaspillé en dégrèvements et en dépenses extrabudgétaires ces rentrées providentielles.

De plus, la dette flottante a fait aux Caisses des chemins vicinaux et des lycées des avances dont le chiffre doit s'élever à 400 millions au moins, et qui ne seront remboursées ou régularisées que dans un avenir éloigné (75 ans).

Le ministre, en déposant le budget extraordinaire de 1884, signalait la nécessité de leur avancer encore 106 millions l'année prochaine, et si la Commission du budget n'accepte pas cette combinaison, il faudra

augmenter d'autant le chiffre du prochain emprunt.

Le budget extraordinaire de 1883 doit, en outre, laisser à la charge de la Dette flottante un découvert de 93 millions.

La Dette flottante aura, enfin, à supporter le déficit du budget ordinaire de 1883 qu'on peut évaluer à près de 400 millions, tant pour excédent de dépenses (crédits additionnels) que pour moins values d'impôts.

Voilà donc 4,508 millions à retrancher de 4,742.

Si, sur les 204 millions restant, on prend encore, comme le proposent MM. Rouvier et Wilson, 120 millions pour rembourser les obligations à court terme, il restera en tout et pour tout au Trésor un fonds de roulement de 84 millions.

Supposons qu'au cours de l'année prochaine les nouveaux versements de l'Épargne et des communes grossissent de 400 millions cette disponibilité, ce qui serait énorme.

Est-ce avec 484 millions que le Trésor, dont toutes les autres ressources sont engagées, puisqu'il parvient à peine à équilibrer ses budgets, pourra pourvoir aux dépenses imprévues et urgentes, et parer en même temps aux demandes de remboursement journalières de ses correspondants?

Car, encore une fois, ces ressources de la Dette flottante ne sont que des dépôts remboursables, et les communes qu'on a poussées dans la voie des dépenses sans frein, de même que l'Épargne, éprouvée par la crise industrielle, peuvent, d'un moment à l'autre, redemander leur argent.

Il est donc à craindre qu'après avoir épuisé ses fonds propres, le Trésor n'ait même plus à compter sur les moyens d'expédient, grâce auxquels on a pu longtemps masquer le déficit.

Nous demandons que le pays sache enfin ce qu'il en est, et que le ministre veuille bien publier chaque mois le bilan du Trésor, comme le fait chaque semaine la Banque de France. Il y trouvera malheureusement de quoi fermer la bouche à MM. Wilson et

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA BAGUE D'OPALE

PAR ÉDOUARD DIDIER.

Ces scènes multiples éclairées seulement par les feux de bivacs ont quelque chose de fantastique, et Nancy ne peut considérer sans un frisson de terreur ces noirs démons qui, dans quelques heures sans doute, disposeront de son sort.

À ce moment où l'attention de Nancy est fixée sur une de ces scènes où domine l'élément grotesque, elle aperçoit à quelque distance le jeune Indien qui, le matin, a semblé vouloir lui donner des marques si vives d'intérêt. Le jeune guerrier s'approche vivement de la tente, mais en s'avancant dans la direction opposée à celle où Nancy est restée prisonnière. Sans doute il est entré dans l'intérieur de la tente, car Nancy ne le voit pas reparaitre de l'autre côté.

Un instant plus tard, un des Indiens s'approche de Zambo, dénoue les liens qui l'attachaient au poteau et l'emène sans dire un seul mot.

Nancy, pleine d'appréhension sur le sort réservé à son pauvre nègre, écoutait si quelque bruit ne lui révélerait pas ce qui se passait, quand une voix lui dit à l'oreille en assez bon anglais:

— Ne craignez rien pour lui, il ne lui sera fait aucun mal. J'en réponds.

Nancy tourna vivement la tête et vit devant elle le jeune Indien aux bracelets d'or. Le Paunie continua en joignant les mains:

— Il ne lui sera fait aucun mal, puisqu'il vous appartient. Mais c'est par mon ordre qu'on l'emène.

— Et dans quel but avez-vous donné cet ordre? demanda Nancy, que l'inquiétude commençait à gagner.

— Je voulais vous parler seul à seul.

— Que pouvez-vous avoir à me dire? continua Nancy, de plus en plus inquiète.

— Oh! bien des choses qui me troublent et me bouleversent depuis ce matin, dit le Paunie d'une voix profonde.

— Comment! moi, un jeune homme, presque un enfant, je puis émouvoir et troubler un vaillant guerrier comme vous!

— Vous n'êtes pas ce que vous paraissez être, dit l'Indien dont les yeux s'illuminèrent tout à coup.

— Quoi!

— Non, vous êtes une femme, une fée, un être surnaturel, je ne sais, la plus belle créature que j'aie jamais vue assurément. C'est celui qui nous tient tous dans sa main, c'est le Grand-Esprit qui vous envoie dans le camp des Paunies, parce qu'il veut que vous soyez la femme du puissant chef de

ma nation.

Nancy, plus alarmée de ces ardentes paroles qu'elle ne l'avait été des brutalités dont elle avait été le matin l'objet de la part des Indiens qui l'avaient faite prisonnière, allait appeler à elle, mais elle n'en eut pas le temps. Le grand vieillard était sorti de sa tente. S'adressant au jeune homme, il dit d'une voix grave en se servant de la langue des Paunies:

— Que fait là mon fils?

— Père!... balbutia le jeune homme.

— La place d'un grand chef comme mon fils n'est pas près des visages pâles captifs, dit encore le vieillard.

— Cependant, mon père...

— Rentrez dans la tente, ajouta sévèrement le vieux chef. Mon fils et moi nous avons à causer.

Le jeune homme hésita. Un éclair jaillit de ses yeux, ses muscles se contractèrent; mais le respect l'emporta, il s'inclina sans répondre en passant devant le vieillard et rentra dans la tente. Quant au vieux chef, il laissa tomber sur Nancy un regard de souverain mépris et suivit dans la tente celui qu'il appelait son fils, mais dont, vu son grand âge, il était probablement l'aîné.

Lorsque le vieillard et le jeune homme furent sous la tente, Nancy put les entendre causer à voix basse. D'abord le bruit de leurs voix seul arrivait jusqu'à son oreille, le sens des paroles qu'ils pro-

nonçaient lui échappait. Mais peu à peu la conversation s'anima et les voix s'élevèrent. Le vieillard paraissait de plus en plus irrité.

— J'avais bien reconnu, disait-il, que sous ces vêtements d'homme se cachait une femme au visage pâle. Je voulais garder mon secret jusqu'à cette nuit. Les morts ne sont plus à craindre.

— Si belle et si jeune! Hier encore c'était une enfant, dit le jeune chef d'une voix attendrie.

— Que m'importe! s'écria le vieillard.

— Il m'importe, à moi, répondit le jeune homme d'une voix plus ferme.

— Pourquoi?

— J'ai résolu d'en faire ma femme.

— Cela ne sera pas.

— Je jure que si!

— Et je jure, dit le vieillard en se levant avec tant de vivacité que le siège où il était assis alla ébranler la tente du côté où était Nancy, je jure que, moi vivant, le chef de ma nation ne se souillera pas d'une pareille action.

— Mon père...

— Oublies-tu donc, malheureux, continuait le vieillard, que de ton union avec la fille du chef des Sioux dépend l'alliance et par conséquent la force des deux nations?

— La jeune fille au visage pâle sera ma femme, répondait doucement le jeune Paunie.

— Fais-en ton esclave, je te l'abandonne, s'écria

Rouvier, et nous, de quoi connaître le juste prix de quatre années d'administration franchement républicaine. (Moniteur.)

Chronique générale.

Le décret portant modification dans la magistrature qui paraîtra aujourd'hui sera le dernier. C'est du moins ce qui résulte d'une réponse faite hier au Sénat par M. Martin-Feuillée à une question de M. Denormandie. M. Denormandie, sans préjuger le débat que devait inévitablement soulever dans l'une et l'autre enceinte parlementaire l'application de la loi judiciaire, faisait observer que, d'après les promesses faites par M. le garde des sceaux lors du vote de la loi, toutes les exécutions devaient être terminées le 3 novembre, c'est-à-dire avant que les tribunaux n'eussent recommencé l'année judiciaire.

Sur cette promesse, les amis de M. Denormandie étaient partis non pas contents, cela se comprend, mais rassurés sur certaines conséquences de la loi. Or, M. Martin-Feuillée ayant jugé à propos de ne faire promulguer la loi que le 30 août, ce qui rejetait au 30 novembre, c'est-à-dire en pleine session, le terme du délai de trois mois qui lui était accordé pour préparer sa petite cuisine judiciaire, M. Denormandie craint que le gouvernement ne veuille maintenir une épée de Damoclès sur la tête de la magistrature au moment même où elle rend ses sentences. La crainte de M. Denormandie paraît assez légitime. M. Martin-Feuillée a bien promis que le mouvement judiciaire — un joli euphémisme — d'aujourd'hui serait le dernier. Mais, promesses de ministres, on sait ce que cela vaut.

M. Denormandie n'a pas paru ajouter une grande valeur à ces promesses, car il a riposté à M. Martin-Feuillée que sa réponse lui paraissait insuffisante et qu'il se réservait prochainement de soulever le débat sur l'application de la loi judiciaire et sur le désordre des idées qui avaient présidé à certains choix. Ce débat est en effet urgent.

La commission de la réforme judiciaire se réunira de nouveau aujourd'hui pour s'occuper de l'extension de la compétence des juges de paix.

Il paraît probable qu'elle s'arrêtera au chiffre de 4,500 fr. pour les affaires avec appel et à 200 fr. pour celles sans appel. Il va sans dire que cette compétence ne portera que sur des affaires ayant trait à des valeurs mobilières, autrement dit à des paiements de sommes.

La commission compte pouvoir mettre la Chambre en mesure d'en délibérer dès les premiers jours de la session de janvier.

M. Laroche-Joubert a écrit à M. Brisson pour lui annoncer qu'en présence de l'opposition systématique qui lui a été faite pour la mise à l'ordre du jour de tous les projets

qu'il a présentés, il les retire tous, se réservant de les représenter de nouveau lorsque le pays aura choisi une Chambre plus libérale et plus soucieuse des règlements établis.

Depuis vendredi, on compte onze nouvelles démissions de magistrats.

Commission du budget. — Le chiffre du chapitre 5 vient d'être fixé à 244 millions par la commission du budget. Il présente, par rapport aux propositions primitives du gouvernement, une diminution de 40 millions. L'amortissement est ramené de 400 à 60 millions. La diminution n'est plus que de 40 millions au lieu de 80 que la commission avait décidé il y a quelques jours. Le relèvement des rendements d'impôts indirects en octobre dernier a permis de réduire cette diminution.

L'impôt sur le revenu. — M. Marion déposera lundi son projet de loi tendant à établir l'impôt sur le revenu, dont il a fait avant-hier l'exposé à la commission de l'assiette de l'impôt.

On a distribué à la Chambre un rapport de M. de la Porte (Deux-Sèvres), fait au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi portant règlement définitif du budget de l'exercice de 1872.

Il serait grand temps, croyons-nous, de voir nos budgets réglés moins de dix années après la clôture des exercices auxquels ils appartiennent. Le contrôle budgétaire gagnerait à des règlements plus prompts.

« Bien que le budget de 1872, dit le rapport, n'ait pas eu à subir les mêmes bouleversements que les budgets des deux exercices précédents, il n'a pu être cependant établi avec l'exactitude qu'on est en droit d'attendre d'un budget normal ».

Cet aveu vient appuyer notre réclamation. Ce n'est pas après dix années que le Parlement peut exercer utilement son droit de contrôle budgétaire. Quand les responsabilités sont si honteuses, il devient à peu près impossible de les définir, et les abus échappent à toute répression.

Constatons en passant que le budget général de 1872 se chiffre en dépenses à la somme de 2,600 millions; tandis que le budget de l'année courante atteint près de quatre milliards, avec un déficit réel de 250 millions au minimum.

Nous avons fait du chemin depuis dix ans.

Nous voyons, d'après divers journaux, que M. le comte de Paris a constitué son cabinet de la manière suivante :

Il a choisi pour secrétaire général M. Camille Dupuy, ancien avocat général, démissionnaire à l'occasion des décrets.

Il a pour secrétaires particuliers MM. Saint-Marc-Girardin, d'Audiffret-Pasquier fils, et de Saporta.

Il n'avait pas compris.

— Oh ! pauvre Snap, s'écria Nancy désespérée, si tu ne me comprends pas, je suis bien décidément perdue !

Et elle tourna la tête sur son épaule, essayant de voir la courtoisie qui commençait à meurtrir ses belles mains.

Snap avait suivi la direction du regard de Nancy et comprit cette fois. L'intelligente bête, à laquelle on n'avait sans doute enseigné l'anglais que d'une façon imparfaite, ayant vu le lasso qui garrottait sa maîtresse, se mit à le ronger à belles dents, si bien qu'en moins d'un instant Nancy fut libre.

Quelque grand que fût encore le danger, Nancy ne put s'empêcher de prendre le lévrier par la tête et de l'embrasser, en lui disant :

— Merci, brave chien. Ce matin, tu m'as sauvé la vie ; ce soir, tu fais peut-être plus encore. Quoi qu'il arrive maintenant, je ne serai pas la femme de cet homme, car je puis me faire tuer.

Snap regardait sa maîtresse et secouait doucement sa queue, aboyant *sotto voce*, ce qui voulait certainement dire, dans la langue que parlent les lévriers :

— Que puis-je faire à présent pour vous, maîtresse ?

Nancy plongea son regard dans toute la profondeur de la double avenue que formait le campement. Tous les feux étaient éteints, et les Paunies

On lit dans le National :

« La nouvelle publiée par la France et par la Petite France, annonçant que l'amiral Courbet demandait des renforts et que dans tous les cas il ne pourrait commencer les opérations militaires qu'après la récolte du riz, c'est-à-dire en février ou mars prochain, est complètement inexacte.

« Nos renseignements particuliers nous permettent d'affirmer que l'amiral Courbet, qui a pris officiellement le commandement du corps d'expédition à la date du 26 octobre, commencera les hostilités aussitôt qu'il aura reçu les renforts.

« Ces renforts étant sur le point d'arriver à Hanoi, les opérations militaires vont commencer au premier jour.

« L'Agence Havas contredit du reste officiellement les renseignements donnés par la France et la Petite France. »

La France dit à ce sujet :

« Le gouvernement a cru devoir démentir la nouvelle, que nous avons donnée, d'une demande de renforts adressée par l'amiral Courbet.

« Nous maintenons de notre côté l'exactitude absolue de nos informations.

« L'amiral Courbet a fait connaître par une dépêche qu'il lui paraissait difficile, même en acceptant les premiers renforts expédiés en septembre, et qui d'ailleurs sont actuellement arrivés, de continuer les opérations sur Son-Tay et Bac-Ninh.

« Le gouvernement a répondu à cette dépêche en insistant auprès de l'amiral pour qu'il se décidât à commencer sans délai l'attaque de ces places.

« Nous n'en voulons pas dire davantage sur ce sujet. Mais nous prenons date en affirmant, dès aujourd'hui, que les Chambres doivent s'attendre à de prochaines et nouvelles propositions ayant pour but de renforcer le corps expéditionnaire. »

Voilà où en est la situation militaire au Tonkin. Dans l'administration, le gâchis est indescriptible. Les Mandarins refusent de reconnaître la valeur des stipulations du traité de Hué, qui d'ailleurs n'est pris au sérieux ni à Hué, ni à Haiphong, ni à Pékin, ni à Saïgon.

Malgré tous les démentis des journaux officieux, il est exact qu'on est très-inquiet, dans le monde officiel, au sujet de la santé de M. Grévy.

On nous assure qu'il sera difficile de dissimuler plus longtemps la vérité sur sa situation.

Le prince Victor Napoléon est rentré dimanche soir à Paris, après avoir terminé son volontariat. Le prince Louis, son frère, a quitté Paris, pour aller rejoindre à Blois le régiment de chasseurs, où il va faire son volontariat.

La frontière allemande. — Ce qui n'est pas bon de ce côté-ci des Vosges semble l'être

de l'autre côté. Nous apprenons, en effet, dit la France, que le ministre de la guerre d'Allemagne est arrivé avant-hier à Strasbourg, dont il doit visiter attentivement les forts. De Strasbourg, le ministre se rendra probablement à Metz.

UNE RÉVOLUTION A MADAGASCAR.

Les nouvelles de Madagascar sont aujourd'hui moins pacifiques.

Le nouveau d'une révolution annoncée d'abord par un journal de la Réunion, puis démentie par les journaux anglais, semble confirmée par la dépêche suivante, datée de Tamatave, 6 novembre (voie anglaise) :

« Une révolution aurait éclaté à Tamatave. Le premier ministre a été assassiné et les ambassadeurs hovas revenant d'Europe ont été étranglés. Les Français se préparent à reprendre les hostilités. »

La Gazette de Cologne annonce que le prince impérial d'Allemagne restera à Madrid au moins jusqu'au 28 novembre, anniversaire de la naissance du roi Alphonse XII.

BIBLIOGRAPHIE

LA MAISON FATALE, par EDMOND THIAUDIÈRE. — 1 volume in-18, orné d'un beau frontispice.

Envoi franco contre 3 fr. 50 par la poste, à Jules Rouff et C^{ie}, éditeurs, 14, Cloture-Saint-Honoré, Paris.

Il y a vingt ans et même plus, que nous suivons, avec une vive curiosité, M. Edmond Thiaudière dans ses productions si variées, et d'ailleurs bien peu nombreuses pour une époque où la littérature se fait à la vapeur.

Et nous nous étonnerions qu'il n'eût point acquis une notoriété plus grande, si nous ne savions qu'au lieu de critiques, mettant en lumière le talent d'un écrivain, nous n'avons plus que des coteries, et qu'un auteur ne peut devenir célèbre, de nos jours, s'il n'est soutenu par l'une d'elles, qu'en entassant volume sur volume.

Or, M. Edmond Thiaudière est un indépendant, également éloigné de l'école naturaliste et de l'école mondaine, et c'est tout au plus s'il a publié une dizaine de volumes.

Parmi ses plus récents ouvrages, *La petite fille du curé* et *Le roman d'un bossu* ont eu beaucoup de succès.

La Maison fatale qui vient de paraître n'en aura pas moins. Jamais l'imagination et l'observation n'ont été plus concentrées.

Roman philosophique, a-t-on dit. Oui, sans doute, puisque l'auteur nous y donne une vue, à vol d'oiseau, de l'existence et de la mort, telles qu'elles se manifestent généralement dans notre milieu social. Mais roman philosophique ou la fantastique, le réalisme et l'humour sont amalgamés avec un art tout moderne pour le régal des lecteurs.

Il y a là rassemblées en une synthèse puissante quelques figures qui, une fois connues, resteront inoubliables.

Ce livre étrange et profond est à lire et à garder. G. M.

Le MONDE PITTORESQUE publié dans le numéro de cette semaine une histoire maritime des plus dramatiques sous le titre de : *Les Ecumeurs de l'Archipel*. Une très-belle illustration accompagne cet émouvant récit.

le vieillard d'une voix indignée.

Nancy fut tirée de l'attention profonde avec laquelle elle écoutait cette conversation par un gémissement bas et plaintif qu'elle entendit près d'elle. Elle regarda et vit Snap, son grand lévrier, qui rampait à ses pieds.

— Snap ! dit-elle à voix basse.

Le chien se dressa sur ses pattes de derrière et lui lécha la figure.

— Snap ! dit encore Nancy qui ne put retenir ses larmes. O Snap ! brave chien, quel service tu pourrais me rendre !

Le lévrier fit entendre un dernier gémissement, plus faible que les autres, puis il s'écarta d'un pas et regarda sa maîtresse bien dans les yeux, semblant lui dire :

— Parle, maintenant.

— Écoute-moi bien, mon brave Snap, dit Nancy, et surtout comprends-moi. On m'a attachée à ce poteau. Tu peux, si tu le veux, me rendre la liberté en coupant avec tes crocs les liens qui me retiennent. Veux-tu faire cela ? dis, Snap.

Le lévrier demeura un instant les yeux toujours fixés sur ceux de sa maîtresse, comme s'il eût répété, à part lui, le petit discours que Nancy venait de prononcer. Il fit ensuite le tour du poteau où était liée sa jeune maîtresse et revint se placer en face d'elle, levant vers elle ses grands yeux rous, et semblant lui demander ce qu'elle désirait de lui.

dormaient d'autant plus profondément, que le repas du soir avait été plus copieux. Alors Nancy se glissa doucement dans l'ombre que faisait la tente, qu'elle contourna. Tout à coup, à sa grande consternation, elle se trouva en face d'un feu qui brûlait encore. Autour de ce feu gambadait un vieil Indien. Tout près de là, quelque chose était étendu, homme ou bête, qui dormait sans donner aucun signe de vie. Le lévrier n'eut pas plutôt vu le vieil Indien que tous ses poils se hérissèrent ; il voulut s'élançer, Nancy n'eut que le temps de le retenir.

Cependant la flamme du foyer éclairait par intermittences ce quelque chose ayant vie qui se débattait à terre. Nancy reconnut Zambo. Le pauvre nègre était non-seulement garrotté, il était bâillonné maintenant, ce qui n'annonçait rien de bon. Nancy savait quelles épouvantables tortures les Indiens font parfois endurer à leurs prisonniers, aussi la vaillante jeune fille fut-elle aussitôt résolue à tout risquer pour délivrer son nègre.

L'Indien, qui semblait quelque vieux sachem, ayant fixé sa victime à terre avec une nouvelle courroie, prit un tomahawk et dansa autour du patient avec force contorsions, faisant tourner sa hache au-dessus de sa tête et semblant menacer à chaque instant de la laisser retomber sur le malheureux étendu à terre.

Tout à coup une nouvelle fantaisie parut le

tenter. Il jeta sa hache dans l'herbe et tira un couteau à scalper et recommença ses gambades autour du nègre ; puis, s'arrêtant près de lui, il saisit de la main gauche la tête crépue du pauvre Zambo en promenant de la main droite son couteau tout autour de la tête, comme pour annoncer que ce scalp ornerait bientôt sa ceinture. Cet horrible jeu lui semblait sans doute trop innocent, le misérable lâcha la tête de Zambo et alla ramasser à quelques pas unealebasse vide qu'il emplit de charbons ardents. Une fois encore il recommença sa danse silencieuse autour du patient. Sa pantomime n'était que trop expressive, et Nancy comprit que le sachem allait tout simplement renverser le contenu de saalebasse sur le corps de Zambo. La jeune fille s'avança alors résolument derrière le vieillard, ne quittant pas des yeux la hache dont le fer brillait dans l'herbe à la lumière du foyer. Elle put en approcher et s'en saisir sans avoir été remarquée par l'Indien, et au moment où le sauvage versait avec saalebasse ses charbons ardents sur la poitrine du nègre, un coup de hache l'abattait. Il tomba en travers du corps de Zambo, il tomba comme un bœuf à l'abattoir, sans même pousser un soupir. La main droite qui tenait le couteau laissa échapper l'arme, et Nancy s'en saisit aussitôt pour couper les liens qui retenaient le nègre captif.

(A suivre.)

ÉDOUARD DIDIER.

A lire dans le même numéro : *Les dernières explorations du Dr Crevaux dans l'Amérique du Sud*, par P. Frédy; *Une Année à cheval*, par M. Mévert; la continuation du voyage de M. Bordo sur le Niger, et la suite de l'intéressant roman de M. Assolant : *La Conquête du Canada*. Le numéro, Paris et départements : 15 centimes.

Une double page de musique se fait remarquer dans le dernier numéro du *Jeune Age illustré*; date samedi 10 novembre. C'est une amusante chansonnette avec facile accompagnement de piano. Titre : *Le Général Bébé*. Ce général aime bien la gloire et l'honneur, mais il préfère les confitures. Le sommaire annonce en outre : Courrier des enfants; les Expositions d'Automne; une Histoire de Poupée; les Aérostats et l'histoire de Michel le méchant et sa victime. Abonnement, un an : 10 fr., chez Palmé, 76, rue des Saints-Pères; un numéro : 15 centimes.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 13 novembre.

Le marché est plus mauvais encore qu'hier, la baisse s'accroît. Les Rentes, cependant, sont moins maltraitées que les autres valeurs; mais l'on ne peut pas répondre que cette résistance relative de leurs cours puisse durer : le 3 0/0 est à 77.60 et 77.50, l'amortissable à 79, le 4 1/2 0/0 à 106.95 à 107 et 107.02 pour retomber à 106.90 et 106.87.

Les établissements de crédit et les valeurs contre lesquelles nous avons particulièrement mis nos lecteurs en garde ont beaucoup à souffrir : la Banque de Paris tombe à 800, puis à 790. La Banque Ottomane à 648.12 et termine très-faible à 647.50. Nos lecteurs se souviendront que dans notre revue hebdomadaire du 3 courant, nous les avons déplorés sur la situation de cet établissement et prévus de la baisse qui le menaçait encore alors qu'il cotait 685.

Nous ne prévoyons pas la fin de cette baisse, car on est très-mal disposé à l'égard de la Banque Ottomane.

Le Suez a aussi justifié nos prédictions : la situation difficile et embarrassée où se trouve actuellement la Compagnie, coïncide avec les dispositions défavorables du marché pour indiquer la baisse.

L'action Suez tombe à 2,147.50, soit 150 fr. de perte sur les cours de la semaine dernière.

L'Extérieure Espagnole est également très-faible, nous la trouvons en clôture à 55 7/8.

Le Crédit Foncier se tient relativement ferme, il est très-demandé à 1,205 et 1,210. Les Obligations Foncières Nouvelles et Communales 1880 sont très-soutenues et très-recherchées de l'épargne.

Pas grand changement sur les chemins français : 1,265 le Lyon; 1,272.50 le Midi; 1,270 le Nord; 1,260 l'Orléans.

L'Italien 5 0/0 tombe à 89.92.

L'Egypte Unifiée, à 334.37.

Chronique militaire.

Le ministre de la guerre vient de décider d'une façon définitive, par une circulaire, la place que doivent occuper les lieutenants-colonels dans les régiments d'infanterie. Quand les trois bataillons actifs d'un régiment seront éloignés du dépôt et que ce dernier sera lui-même séparé du bataillon disponible, le lieutenant-colonel restera avec le colonel à la portion principale du corps. Lorsque le bataillon disponible et le dépôt d'un régiment seront réunis dans une localité autre que celle occupée par les bataillons actifs, le lieutenant-colonel prendra le commandement supérieur du dépôt et du bataillon qui l'accompagne.

Dans les régiments fractionnés de cette dernière façon, le commandement des trois bataillons actifs appartiendra nominativement, lorsque le colonel s'absentera pour trente jours et au-dessous, au lieutenant-colonel, qui restera au dépôt; mais il sera exercé effectivement, sous le contrôle de ce dernier, par le plus ancien des chefs de bataillon présents à la portion principale. Enfin, quand l'absence du colonel dépassera trente jours, le lieutenant-colonel quittera momentanément le dépôt pour aller prendre le commandement de la portion active.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

M. MANTION.

Nous avons annoncé hier la nomination de M. MANTION, comme directeur de la Compagnie d'Orléans, en remplacement du regretté M. Sévère.

Les états de service de M. Mantion ne le cèdent en rien à ceux de ses prédécesseurs dans le poste qu'il vient occuper.

En effet, M. Mantion, né en 1825, est sorti premier de l'Ecole polytechnique, d'où il est entré à l'Ecole des ponts et chaussées.

Au sortir de cette dernière Ecole, il a trouvé immédiatement sa place dans les chemins de fer, où il a débuté, à la Compagnie de l'Est, sous les ordres de M. Sazilly, ingénieur en chef de la construction.

Passé ensuite, en 1852, au service de la Compagnie du Nord, il construisit pour cette Compagnie diverses lignes, notamment celles de Reims à Laon, de Creil à Chantilly, etc. Les travaux remarquables exécutés par lui sur la ligne de Chantilly ne pouvaient manquer de mettre M. Mantion en évidence; aussi fut-il nommé, en 1857, directeur de la Compagnie des chemins de fer algériens. Il ne resta que peu de temps dans cette situation et revint à Paris, où il devint directeur du chemin de fer de Ceinture, poste qu'il occupa jusqu'en 1872, alors que la Compagnie du Nord perdait M. Conche, ingénieur en chef des travaux et de la voie de ses lignes. M. Mantion remplaça M. Conche dans ces fonctions, auxquelles est venu s'ajouter sa nomination de directeur de la Compagnie d'Orléans.

Ajoutons que M. Mantion est ingénieur en chef des ponts et chaussées, officier de la Légion-d'Honneur, et a fait, comme professeur à l'Ecole centrale où il avait succédé à M. Perdonnet, le cours des chemins de fer pendant près de vingt années. L'état de sa santé, surmenée par l'excès du travail, l'a obligé depuis l'année dernière à descendre de sa chaire au grand regret de ses auditeurs, car le cours de M. Mantion était très-remarquable par l'art de dire et d'enseigner. Et, ajoutons encore, ce qui ne gâte rien, que M. Mantion est fort aimé de son personnel au chemin de fer du Nord.

On voit donc que l'éminent directeur que vient de perdre la Compagnie d'Orléans a un successeur vraiment digne de lui.

Ajoutons, enfin, que M. Mantion et M. Mathias, ingénieur en chef, directeur du chemin de fer du Nord, sont beaux-frères, ayant épousé les deux sœurs, et que M^{me} Mantion est la nièce du maréchal Leboeuf.

Le *Journal officiel* a publié un décret du 8 novembre aux termes duquel, par modification des décrets de 1853 et de 1875 sur la matière, les officiers en activité de service, jusques et y compris le grade de capitaine dans l'armée de terre et de lieutenant de vaisseau dans l'armée de mer, qui seront autorisés à accepter et à porter des ordres ou des décorations étrangères, verseront une somme de dix francs pour prix du brevet qui leur sera délivré.

Les sous-officiers et soldats des armées de terre et de mer resteront seuls exempts de tous droits, conformément au décret du 10 juin 1883.

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS.

Dimanche prochain, 18 novembre, à 4 h. 1/2, FESTIVAL donné au Cirque en l'honneur de M. Victorin JONCIÈRES.

LA MER, ode symphonique qui a eu un si grand succès l'année dernière aux concerts du Conservatoire de Paris, ainsi que *Li-Tsin* et plusieurs autres compositions, font partie du programme.

M^{lle} Edith Proux, de l'Opéra, prêtera son concours à cette belle fête musicale, ainsi que les Chœurs du Grand Théâtre.

L'orchestre et les chœurs formeront un ensemble de 400 exécutants.

Eboulement d'une carrière au Champ.

Jeudi dernier, un fermier du Champ, Joseph Davy, était occupé à charger du sable à la carrière de la Farinière. Il était sur le point de partir, lorsque tout à coup un éboulement se produisit et ensevelit sous sa masse énorme le malheureux cultivateur. Plusieurs fermiers voisins, entendant le bruit, accoururent au secours de la victime. Davy fut retiré de dessous les débris vomissant des flots de sang.

Il est mort quelques heures après. Les soins du docteur Pannetier, médecin à Thouaré, n'ont pu le sauver. Il laisse une veuve et trois enfants. (L'Anjou.)

Suicide au Puiset. — Le jeune François Bouyer, âgé de 20 ans, était depuis quelque temps au service du sieur Guérif, cultivateur aux Blotières, commune du Puiset-Doré. Il y a quelques jours, il demanda ses gages à son maître, qui les lui refusa. Deux jours après, le domestique sortait le soir

sans avertir personne. Bientôt une détonation se fait entendre sous une grange voisine. On court, et on trouve étendu, sans mouvement et le visage affreusement mutilé, le jeune Bouyer.

Le pied était encore appuyé sur la détente du fusil.

On ignore les causes qui ont pu pousser ce jeune homme à se donner la mort. (Id.)

Le bureau météorologique du *New-York Herald* a communiqué l'avis suivant :

« Une perturbation atmosphérique traverse l'Atlantique au nord du 43° degré de latitude. Elle augmentera d'énergie et deviendra probablement dangereuse. Elle arrivera sur la Grande-Bretagne et sur les côtes de Norvège entre le 13 et le 15. Du sud-ouest au nord-ouest, vents. — Temps très-orageux sur l'Atlantique durant la semaine. »

CONSEILS ET RECETTES.

LA PROPRETÉ DANS LES ÉTABLES.

Les animaux se rapprochent en plus d'un point des gens. Ainsi, par exemple, la propreté ne leur est pas indifférente, comme on paraît le croire trop généralement dans nos campagnes. Les vaches ou les bêtes dont les mangeoires sont bien tenues, c'est-à-dire lavées avec soin et débarrassées des malpropretés de toutes sortes, ont l'appétit mieux éveillé que si les mangeoires étaient crasseuses et poudreuses. Ce n'est pas tout : les bêtes mangent toujours mieux et plus copieusement lorsqu'elles sont en compagnie que lorsqu'elles sont isolées. Une vache seule fera donc moins honneur à son ratelier que lorsqu'elle a une ou plusieurs compagnes. Ajoutons, pour terminer, que les vaches bien étrillées se nourrissent mieux et assimilent mieux leur nourriture que les vaches privées des soins ordinaires de la propreté, et que leur appétit augmente visiblement aussitôt qu'on les a tondues. C'est un fait établi par l'expérience et consigné par M. A. Sanson dans ses écrits sur la zootechnie.

Faits divers.

LES RAVAGES DE LA TRICHINOSE.

On lit dans la *Gazette de Voss*, du 5 novembre :

« La trichinose continue à exercer ses ravages, et toutes les mesures prises par les divers gouvernements de la Confédération germanique, depuis la défense d'importation des viandes salées américaines, se sont montrées vaines. Nous avons signalé, à diverses reprises, les terribles effets de cette maladie dans plusieurs localités de la Saxe.

» A Nienhagen, près de Halberstadt, 84 personnes sont atteintes de cette redoutable affection. Ce sont tous des ouvriers, soutiens de nombreuses familles, et qui, par l'effet de la maladie, laissent les leurs dans le plus profond dénûment. On organise des comités de secours afin d'adoucir, dans la mesure du possible, la misère générale qui menace de devenir redoutable pendant le prochain hiver, car on compte que plus du quart des malades ne survivra pas à la maladie. Les autres seront longtemps à se guérir et à reprendre leur travail. »

Un écho américain, rapporté par le *Figaro* :

« Un bon bourgeois commande, il y a quinze jours, un pantalon à son tailleur. Celui-ci le lui envoie; le brave bourgeois l'essaye et le trouve trop long de 15 centimètres; mais il est trop tard pour le renvoyer, le magasin du tailleur étant fermé.

» Notre homme demande à sa femme de raccourcir les jambes et de faire un ourlet. La digne épouse refuse net; alors il s'adresse à sa fille, même résultat; enfin il s'adresse à sa belle-mère... repoussé sur toute la ligne. De guerre lasse, il va se coucher et s'endort.

» Mais avant d'en faire autant, voilà

que l'épouse est prise d'un remords. Elle prend le pantalon, en coupe 15 centimètres du bas, l'ourle avec soin et le pend dans la garde-robe. Une demi-heure plus tard, la belle-mère, ressentant quelque compassion, prend le pantalon, en coupe 15 centimètres, fait l'ourlet et remplace le vêtement. Finalement, la fille, sentant ses torts, fait subir au pantalon une autre section de 15 centimètres. Le lendemain matin, notre bourgeois arrive pour déjeuner, la famille se sauve; elle croyait qu'il était en caléçon de bain. »

Le sous-préfet républicain de N... était invité à dîner chez son préfet.

Dans la soirée, la préfète se met au piano pour distraire les convives, et fait preuve d'un certain talent.

Le sous-préfet s'approche galamment, et, de sa voix la plus douce — une voix de républicain :

— Savez-vous, madame, que vous secouez la commode avec un certain chic!

Un^e vignette du *Charivari*, par Pif.

M. Wilson en colère contre son domestique qui écrit :

— Voyons, Baptiste, voilà trois quarts d'heure que je sonne. Qu'est-ce que vous faites ?

— Mille pardons, monsieur Wilson, je terminais la correspondance que j'envoie, moi aussi, à une feuille de province.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 11 novembre 1883.

Versements de 100 déposants (18 nouveaux), 21,556 fr.

Remboursements, 6,464 fr. » »

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

On peut verser chez MM. les Percepteurs de Doué-la-Fontaine, de Lourdes, d'Amillou, de Martigné-Briand, de Vihiers, de Trémont, de Coron, de Montreuil-Bellay, du Puy-Notre-Dame, de Brézé, de Fontevrault, de Varennes-sous-Montsoreau, d'Allonnes, de Saint-Lambert-des-Lévéés et de Gennes.

Théâtre de Saumur.

Association Artistique d'Angers (7^e année).

Mercredi 14 novembre 1883,

Les Cloches de Corneville

Opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, paroles de MM. Clairville et Charles Gabet, musique de Robert PLANQUETTE.

Distribution :

Le marquis	MM. G. Le Roy.
Grenicheux	Constance.
Gaspard	Lamy.
Le bailli	Labranche.
Le tabellion	Allain.
Cachalot	Carell.
Grippardin	Faucheux.
Fouinard	Hennesse.
Un paysan	Lescaillet.
Serpolette	M ^{mes} C. Poyard.
Germaine	Berthe Dalbret.
Manette	L. Lagarde.
Jeanne	Z. Bonnaud.
Gertrude	Provost.
Suzanne	Hennesse.
Catherine	Faucheux.
Marguerite	Allain.

Paysans, paysannes, gardes-champêtres, matelots, mousques, cochers, servantes, domestiques, etc.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

EAUX-BONNES

Eau minérale naturelle contre : Rhumes Catarrhes, Bronchites, etc. Asthme, Phthisie, reballes à tout autre remède. Employée dans les Hôpitaux. — Dépôt : toutes Pharmacies.

Veute annuelle : Un million de bouteilles.

La Chlorose et l'Anémie, sont heureusement combattues par l'emploi régulier de Fer Bravais. Celui-ci renforce au sang appauvri la coloration, ton qu'il a perdue par la maladie.

Dépôt à Saumur : M. D'AVY, pharmacien, et dans la plupart des pharmacies.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 13 NOVEMBRE 1885.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.	
3 %	77 65	77 45	Est	712 50	712 50	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	512 25	512 25
3 % amortissable	79	78 85	Paris-Lyon-Méditerranée	1280	1280	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	505	504	Est	352	350
4 1/2 %	106	105 70	Midi	1095	1090	1865, 4 %	516 75	514	Midi	360 75	360 25
4 1/2 % (nouveau)	106 95	106 80	Nord	1740	1725	1869, 3 %	400	399	Nord	365 50	366 25
Obligations du Trésor	505	505	Orléans	1245	1235	1871, 3 %	394	394	Orléans	362	362
Banque de France	5395	5360	Ouest	772 80	770	1875, 4 %	506 25	506	Ouest	362	362 50
Société Générale	486 25	480	Compagnie parisienne de Gaz	1295	1275	1876, 4 %	504	505	Paris-Lyon-Méditerranée	363	365 25
Comptoir d'escompte	930	920	Canal de Suez	2205	2150				Paris-Bourbonnais	363	362 50
Crédit Lyonnais	522 50	521 25	C. gén. Transatlantique	487 50	486 25	Bons de liquid. Ville de Paris	515	515	Canal de Suez	563	560
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1222 50	1210				Obligations communales 1879	444	441			
Crédit de France	12 50	14				Obligat. foncières 1879 3 %	437	437			
Crédit mobilier	335	330									

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Été)			Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 1 ^{er} octobre 1885)											
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.			SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR					
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	6 heures 45 minutes du matin, omnibus-mixte.	8 heures 56 minutes du matin, omnibus-mixte.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.
			Saumur (départ)	6 05	8 50	1 05	3 28	7 55	Montreuil-Bellay (départ)	6 55	9 45	4 27	8 30	11 03
			Chacé-Varrains	6 15	9 01	1 16	3 16	8 05	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	7 13	10 07	4 43	8 46	11 11
			Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	6 23	9 10	1 25	3 30	8 13	Chacé-Varrains	7 22	10 20	4 51	8 54	11 19
			Montreuil-Bellay (arrivée)	6 38	9 27	1 42	3 47	8 28	Saumur (arrivée)	7 35	10 33	5 3	9 06	11 35

Étude de M^e FELIX COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, Grand-Rue, numéro 8.

VENTE
Sur saisie immobilière,
D'IMMEUBLES

SITUÉS
Au bourg de la commune de la Plaine, Arrondissement de Saumur.

L'ADJUDICATION aura lieu à l'audience des criées du Tribunal civil de première instance de Saumur, le samedi huit décembre mil huit cent quatre-vingt-trois, à midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, qu'aux jour, lieu et heure sus-indiqués, il sera procédé à la vente aux enchères publiques et à l'extinction des feux, des immeubles ci-après désignés, savoir :

LOT UNIQUE.

1^o Un grand corps de bâtiments, situé au bourg de la commune de la Plaine, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire), élevé sur terre-plein, construit en pierre et couvert en tuiles, comprenant trois maisons d'habitation ; le tout éclairé sur la cour ci-après par trois portes et trois croisées, et composé d'un rez-de-chaussée avec grenier au-dessus ; écurie derrière et attenant auxdites maisons ;
2^o Une cour entourée de murs, devant le corps de bâtiment sus-désigné, et dans laquelle existe une pompe ;
3^o Et un petit jardin également entouré de murs, situé à côté dudit corps de bâtiments, dans lequel jardin existent des cabinets d'aisances.
Le tout en un seul tenant, d'une contenance d'environ six ares vingt-cinq centiares, joignant au midi la route de Chanteloup, au nord M. Chabaut, au levant la route de Vihiers à Châtillon et au couchant un chemin.

Tous lesdits immeubles sont exploités par la dame veuve Geveau-Guilbault, partie-saisie ci-après qualifiée, et sont compris au plan cadastral de ladite commune de la Plaine, sous les numéros 184, 185 et 185 bis, de la section E.

Le tout sur la mise à prix de douze cents francs, ci... 1.200

Les immeubles ci-dessus désignés ont été saisis par procès-verbal de DELMAS, huissier à Vihiers, en date du dix-sept août mil huit cent quatre-vingt-trois, enregistré, après un commandement préalable du même huissier, en date du seize juillet mil huit

cent quatre-vingt-trois, enregistré ; A la requête de M. Victor Chiroi, couvreur, demeurant à Saint-Lambert-du-Latay, ayant pour avoué constitué M^e Félix COQUEBERT DE NEUVILLE, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, demeurant dite ville, Grand-Rue, numéro 8, sur la dame Marie Guilbault, marchande, veuve du sieur Louis Geveau, tant en son nom personnel qu'au nom et comme tutrice naturelle et légale de M^{lle} Marie-Louise Geveau, sa fille mineure, aujourd'hui émancipée, issue de son mariage avec ledit feu sieur Louis Geveau ; lesdites dames et demoiselle Geveau demeurant ensemble à la Plaine.

Le procès-verbal de saisie a été dénoncé à ladite dame veuve Geveau-Guilbault, es-qualités, par exploit dudit DELMAS, huissier à Vihiers, en date du vingt-trois août mil huit cent quatre-vingt-trois, enregistré ;

Le procès-verbal de saisie et l'acte de dénonciation ont été transcrits au bureau des hypothèques de Saumur, le vingt-neuf août mil huit cent quatre-vingt-trois, volume 35, numéros 10 et 11.

Par exploits de DELMAS, huissier à Vihiers, en date des dix-neuf et vingt septembre mil huit cent quatre-vingt-trois, enregistrés, sommations de prendre communication du cahier des charges et d'assister à la publication dudit cahier des charges ont été faites :

1^o Aux créanciers inscrits ;
2^o A ladite dame veuve Geveau-Guilbault, es-qualités, partie saisie ;
3^o A ladite demoiselle mineure émancipée, Marie-Louise Geveau, et au sieur Louis Leroy, charpentier, demeurant à la Plaine, en sa qualité de curateur à l'émancipation de ladite demoiselle Geveau.

Ces actes ont été mentionnés en marge de la transcription de la saisie au bureau des hypothèques de Saumur, le vingt-deux septembre mil huit cent quatre-vingt-trois.

Dénonciation desdits actes de sommation à la mineure émancipée et au curateur à l'émancipation de ladite mineure, a été faite à Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal civil de Saumur, par exploit de VINCENY, huissier à Saumur, en date du vingt-deux septembre mil huit cent quatre-vingt-trois, enregistré.

DÉCLARATIONS RELATIVES AUX HYPOTHÈQUES LÉGALES.

Il est ici déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales sur les immeubles sus-désignés, devront les requérir avant la transcription du jugement d'adjudication.

S'adresser, pour tous renseignements :

1^o A M^e COQUEBERT DE NEUVILLE, avoué poursuivant ;
2^o Au Greffe du Tribunal civil

de Saumur, où se trouve déposé le cahier des charges.

Fait et rédigé par l'avoué soussigné, à Saumur, le premier novembre mil huit cent quatre-vingt-trois.

F. COQUEBERT DE NEUVILLE.

Enregistré à Saumur, le dix novembre mil huit cent quatre-vingt-trois, folio 37, r^e, case 1^{re}. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Située au Pont-Fouchard, appartenant à M. GASCHOT.

Pour tous renseignements, s'adresser audit M^e MÉHOUS. (726)

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE

Le Dimanche 18 novembre, à midi et demi.

A Saumur, en l'étude de M^e MÉHOUS, notaire :

Un JARDIN, situé en Violette, commune de Saumur, d'une contenance de 33 ares environ, avec bassin, pompe et grotte ;

Onze ares de terre, situés en Caillette, même commune ;
Et 8 ares de vigne, dans les Rouères, même commune.

On pourra traiter avant l'adjudication.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e MÉHOUS, notaire.

A VENDRE

Ensemble ou séparément, |

PLUSIEURS BEAUX LOTS DE BOIS

(Chênes de marine, Ormeaux, Peupliers),

Epars ou en futaie, à proximité de plusieurs lignes de chemins de fer.

S'adresser, pour tous renseignements, au régisseur du château du Breuil, près Bressuire (Deux-Sèvres).

M^e GOUTARD, notaire à Neuillé, demande de suite un Clerc sachant faire les actes courants.

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur, successeur de M^e LAUMONIER.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance en 1884,

UNE FERME

Située à la Rue-Pichon, commune de Saint-Lambert-des-Levées,

Consistant en : bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables et prés, d'une contenance de 12 hectares 17 ares 70 centiares, actuellement exploités par les époux Théodore Mornas.

Tous les fourrages et engrais restent sur la ferme.

S'adresser à M. BEDON, propriétaire aux Rosiers, ou à M^e LE BARON, notaire. (710)

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur, successeur de M^e LAUMONIER.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance le 1^{er} novembre 1884,

LA FERME DE LA CANCHERIE

Située commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, Contenant 28 hectares environ.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

A VENDRE

UN JOLI PLAN

De PEUPLIERS suisses

S'adresser à M. DELANOUR-CHEVRIER, propriétaire à Gure, commune de Varennes. (727)

A LOUER

PRÉSENTEMENT

JOLI APPARTEMENT

Frûchement restauré,

Rue de la Visitation, n^o 105.

BELLE VUE sur la Loire.

A VENDRE JUMENT baie, 7 ans, garantie, montée et attelée, — serait excellente pour la chasse.

S'adresser à M. RAMBAULT, 40, rue de la Fidélité. (728)

M. ROY, AIMÉ, à Oyron, par demande une place de cocher ou valet de chambre ; et pour sa femme un emploi de femme de chambre. (705)

La MAISON GUSTAVE GIRARD, de Saumur, demande une demoiselle pour la vente de blanc et de lingerie. (729)

M^e FLEURIAU, notaire à Bourgueil (Indre-et-Loire), demande un 1^{er} clerc.

M^{me} RICHARD, marchande de Modes, rue Saint-Jean, demande de suite une apprentie.

UN HOMME demande une place de cocher ou de valet de chambre.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un apprenti de magasin et un garçon de Nouveautés, dans une Maison de Nouveautés.

S'adresser au bureau du journal.

Un jeune homme sérieux demande une place de comptable dans une maison de commerce.

S'adresser au bureau du journal.

PAS DE VENTE AU NUMÉRO

La France Théâtrale

Journal officiel des théâtres en France Paraisant le Mercredi.

Ce journal publie la liste complète des pièces jouées chaque semaine dans tous les théâtres de France, les nouvelles théâtrales et comptes rendus qui lui sont adressés par ses correspondants des départements et de l'étranger.

BUREAUX : 23, rue de la Chaussée-d'Antin, PARIS.

Abonnements : Trois mois, 10 fr. — Six mois, 18 fr. — Un an, 30 fr.

Pour les abonnements, s'adresser : soit aux correspondants (à Saumur, bureau de l'Echo Saumurois), soit à l'administration de la France Théâtrale, en envoyant un mandat-poste à l'ordre de M. A. GINEL, directeur, à l'adresse ci-dessus.

LE PULICIDE

DESTRUCTEUR INFALLIBLE de tous les insectes nuisibles à l'homme, aux animaux domestiques et aux végétaux : Punaises, Puces, Mouches, Cafards, Artes, Moustiques, Pucerons, Araignées, Chenilles, Fourmis, etc.

Se trouve à la Pharmacie Centrale, chez M. B. D'HUY, rue de la Tonnelie, 27, dépositaire pour l'arrondissement de Saumur. (179)

Saumur, imprimerie P. GODET.